

L'empoisonnement a été attribué à du fourrage en provenance de trois fermes. J'imagine que sa contamination était due à l'emploi de pesticides pendant un certain temps. Elle peut provenir d'autres sources; je l'ignore. Les autorités font enquête et leurs rapports devraient paraître dans environ un mois. Les autorités de la santé ont assuré aux habitants de la région que la santé publique n'est pas menacée.

Ce bill ne traite que des pesticides et il est possible que les dommages subis par les cultivateurs de ma région soient attribuables à d'autres causes. La perte de ces animaux porte un assez rude coup aux petits cultivateurs. Il est parfois très difficile de découvrir la source de contamination. J'aimerais dire cet après-midi que les cas de contamination de ce genre qui touchent nos fermiers dans n'importe quelle région devraient inspirer une action concertée. Les services de santé devraient certainement intervenir.

• (3.50 p.m.)

En ce qui concerne la situation dont je parle, les services de santé provinciaux, les représentants de la COMINCO, à la fonderie de Trail, les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique et ceux de notre ministère fédéral de l'Agriculture, ainsi que ceux de la Direction des aliments et drogues s'intéressent à la question. Ils veulent découvrir comment le plomb a pu contaminer le fourrage et ils relèvent tous les indices possibles. A mon avis, il faudrait élaborer un programme de collaboration entre ministères fédéraux et provinciaux au sujet de l'empoisonnement ou de la contamination par les pesticides due à la présence de matières polluantes, que ce soit dans l'air ou dans l'eau.

Le bill vise, sans doute, les pertes subies par les cultivateurs lors d'une étape donnée de l'emploi de pesticides régis naturellement par le ministère de l'Agriculture; toutefois certaines autres causes pourraient être examinées. Je serais reconnaissant au ministre de songer à la question, sinon en ce moment, du moins dans les mois à venir, et de charger ses fonctionnaires de voir s'il est possible de déceler tous les types de matières polluantes, présentes dans le sol, qui pourraient elles aussi, contaminer les fourrages. Ces produits polluants peuvent causer des pertes de revenu aux cultivateurs et nuire aux personnes qui utilisent le produit en cause.

J'ai cru bon de signaler ce point, car je pense qu'au cours des années, nous avons omis de coordonner les services grâce auxquels nous pourrions déceler, et sans doute élimi-

ner, une grande partie de ces problèmes avant qu'ils ne soient devenus trop graves. Que le ministre veuille bien y songer. Je félicite certainement le ministère d'avoir présenté cette mesure.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire que ce projet de loi m'enthousiasme follement ni que je danse de joie entre les sièges. A mon avis, il présente une certaine utilité. J'aimerais dire au député de Bruce (M. Whicher) dont le discours m'a assez intéressé qu'il serait étonné de savoir le nombre de fois où les députés de la loyale opposition de Sa Majesté cherchent à dire au gouvernement qu'ils approuvent ses projets de loi. Nous cherchons des voies et des moyens de louer le gouvernement, ainsi qu'une occasion d'affirmer que les mesures qu'il présente dans un domaine ou dans un autre permettent de régler les problèmes du pays. Malheureusement, toutefois, malgré notre bonne volonté et notre persévérance, le gouvernement continue de nous refuser l'occasion de lui dire ces choses. Mais quand nous avons un projet de loi de ce genre dans lequel on trouve, pour reprendre le terme même du projet de loi, un «résidu» valable, nous sommes portés à le louer. C'est pourquoi certains de mes collègues de notre parti et de celui qui siège à gauche mettent peut-être un peu plus de chaleur que d'habitude dans leurs louanges.

Cette mesure contient des pièges que j'aimerais signaler de bonne foi au ministre, car il s'agit d'un nouveau principe et nous nous engageons ici dans une nouvelle voie. Je suis absolument convaincu que le ministre et ses collaborateurs compétents étudieront le problème et qu'étant donné les pouvoirs étendus accordés au gouvernement, au ministre et aux évaluateurs d'agir au moyen de règlements, je crois que si le ministre estime que des changements s'imposent, il rouvrira le débat à la Chambre, à la lumière de l'expérience acquise et du développement de la situation. C'est pourquoi je signale ces détails au ministre.

A mon sens, le cultivateur a été mis à la merci du gouvernement, d'un ministre et des fonctionnaires. Mon affirmation fait suite à un examen des divers articles du projet de loi. C'est important, à mon avis, car le ministre aborde un nouveau domaine. Dans la région de la rivière de la Paix, au-dessus du 55° parallèle, j'ai acquis une certaine expérience en agriculture sous l'ancien gouvernement libéral, alors que le cultivateur devait obtenir un revenu important d'autre source que son